

# LETTRE D'INFO

## I.P&M

Institut Psychanalyse & Management

## Édito

*Ce numéro 2 de la lettre d'info de l'Institut Psychanalyse et Management poursuit l'initiative débutée en 2017, afin de diffuser une ligne d'information sur les activités principales de l'I.P&M. Force est de constater que l'actualité est toujours riche sur le management des entreprises avec des passerelles vers la psychologie et la psychanalyse. Les individus au travail doivent trouver leur place dans un contexte professionnel où sens et repères sont parfois mis en tensions. Souvent mobilisée dans le discours, la question de l'éducation fait alors débat et interroge.*

Edition : Septembre-Décembre 2018



## L'INTERVIEW

Avec l'aimable autorisation de

**Daniel BONNET** Président de l'I.P&M

### REFLEXIONS

Education et Management

### *Quel(s) regard(s) doit-on porter sur le terme éducation à l'heure où le sujet fait débat autour de nous ?*

L'éducation désigne l'action de « guider hors de », c'est-à-dire développer, faire produire. Elle signifie maintenant plus couramment l'apprentissage et le développement des facultés intellectuelles, morales, humaines et physiques, ainsi que les moyens et les résultats de cette activité de développement.

### *Qu'en est-il du « mot » lui-même ?*

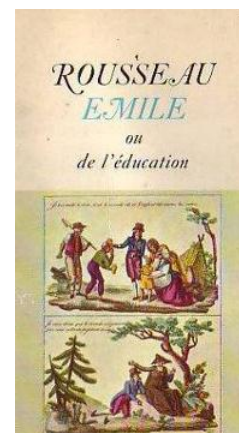
Le mot « éducation » est directement issu du latin *educatio*, lui-même dérivé de *ex-ducere* (*ducere* signifie conduire, guider, commander et *ex*, « hors de ») : faire produire (la terre), faire se développer un être vivant. Il désigne assez largement toute action influente sur l'intelligence, sur la volonté ou sur les propriétés du vivant. Le terme Éducation apparaît dans le Dictionnaire français-latin de Robert Estienne (1549).

On le trouve ajouté dans la 4ème édition (1588) de Montaigne (Essais, livre II, chap. VIII). Montaigne, s'adressant à son amie Diane de Foix, préconisait une méthode qui ne fît point de l'enfant un perroquet sans âme. Il s'agissait pour Montaigne de mettre en fantaisie une honnête curiosité de s'enquérir de toutes choses (*Montaigne, Essais, 1941 [1588], Livre 1, chapitre 26, p. 167*), de penser par soi-même.

### *Et les œuvres fondamentales, que nous apprennent-elles sur l'éducation ?*

L'œuvre de J.J. Rousseau marquera son essor ainsi que celui du courant de l'histoire de l'éducation (Julia, 1978). Cet essor fût marqué également, dès le XVIème Siècle, par les transformations du discours médical à propos des soins à apporter au corps (Julia, 1978 ; Foucault, 1993 [1975]) et la libération de l'enfant. L'éducation était longtemps restée répressive. Il s'agissait tout autant de dresser l'esprit que les corps.

# L'INTERVIEW (suite)



## *Et du côté des philosophes ?*

Penser l'éducation est longtemps resté du domaine de la philosophie. Chez Kant, « le but de l'éducation est de développer dans chaque individu toute la perfection dont il est susceptible ». L'éducation vise le développement harmonique de toutes les facultés humaines. Ce projet ne peut pas aboutir intégralement souligne-t-il, car il entre en contradiction avec la pensée. Celle-ci ne peut en effet se développer et se déployer qu'en se détachant, qu'en se fixant dans les représentations, qu'en se repliant sur elle-même, qu'en se focalisant, en se fractionnant.

## *Peut-on remonter plus encore dans le temps ?*

L'objet et le but de l'éducation ont évolué. Dans l'antiquité, l'éducation avait pour objet de dresser les individus à se subordonner aveuglément aux règles de la vie sociale. À Athènes, elle visait le développement de la capacité à goûter les joies de la spéculation dans le domaine des Arts et des Lettres. À Rome, elle visait à former des hommes d'action, attirés par les activités militaires. Au moyen âge, elle investira le domaine religieux, plus particulièrement l'éducation chrétienne. La mise en perspective laïque apparaîtra à la Renaissance. C'est la publication fort controversée de « Émile ou de l'éducation » (Rousseau, 2009 [1762]) qui installe les termes d'une nouvelle philosophie de l'éducation. Désormais, elle vise l'épanouissement de la personnalité. Au moyen âge, elle investira l'éducation chrétienne. La mise en perspective laïque apparaîtra à la Renaissance. C'est la publication fort controversée de « Émile ou de l'éducation » (Rousseau, 2009 [1762]) qui installe les termes d'une nouvelle philosophie de l'éducation. Désormais, elle vise l'épanouissement de la personnalité.

## *D'accord, mais toutes les disciplines ont-elles suivi la même ligne de pensée ?*

Quelques disciplines s'en sont disputées l'hégémonie. La naissance des sciences de l'éducation propose de la rendre autonome des courants de pensée qui se la disputent. L'éducation n'est devenue un champ scientifique à part entière que récemment, unifié sur le plan académique. Toutefois son inscription dans tous les domaines de la vie en société et son ancrage pluridisciplinaire dans les sciences humaines, assujettit le processus de disciplinarisation (Hofstetter & al., 2001). De nouveaux travaux l'éclairent du point de vue de la transdisciplinarité (Go, 2018 ; Bonnet, 2018).

« *l'éducation avait pour objet de dresser les individus à se subordonner aveuglément aux règles de la vie sociale* »

Cependant, on constate que l'éducation s'impose souvent aux individus en fonction des cultures, des

milieux humains et des communautés. La limite, y compris en leur sein, est suggérée par les idées et mœurs différentes, voire contraires, par les formes de l'autorité. Concernant l'éducation humaine, elle consiste généralement en la socialisation méthodique, visant à mettre en harmonie la personnalité et la vie sociale. Pour les animaux, l'éducation a pour objet l'apprentissage et le développement des aptitudes à la survie. Mais l'action de l'homme a toujours pour but de les dresser...

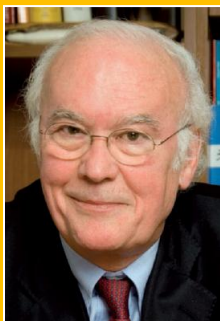
## *Et le management, pourquoi ne s'intéresse-t-il que marginalement à l'éducation ?*

La revue Éducation & Management, créée en 1989, a cessé de paraître en 2009. Peut-être parce que les termes Gestion & Management sont devenus trop synonymes. Il semblerait même devenu nécessaire de manager l'éducation (Cayla, 2006), qui deviendrait, ainsi qu'on le voit dans le domaine de la santé, le garant de la performance éducative et pourquoi pas de la rentabilité.

## *Peut-on finalement formuler une question centrale entre éducation et management ?*

En effet, c'est possible. Selon moi, le management ne doit-il pas d'abord penser sa mission éducative dans son propre champ disciplinaire pour ce qui le concerne, tandis que les sciences de l'éducation sont nées pour s'extraire de l'hégémonie des disciplines dominantes qui se la disputaient ? Car en se référant à l'éthique de Montaigne, « l'autorité de ceux qui enseignent nuit la plupart du temps à ceux qui veulent apprendre ».

Fin.



## VEILLE SOCIALE

Avec l'aimable autorisation de

**JACQUES BROUILLET CABINET ACD**

**FLASH**

**Management et Problèmes de Société**



### UN HARCELEUR PEUT ÊTRE CONDAMNÉ À RÉPARER...

... le préjudice d'image de l'employeur devant le juge pénal.

C'est une décision de la *Cour de Cassation Criminelle* du 14.11.2017 n° 16-85.161.

### HARCÈLEMENT SEXUEL

La Cour de Cassation transpose au harcèlement sexuel le raisonnement appliqué au harcèlement moral (*Cass. Soc. 01.06.2016 n° 14-19.702*), à savoir :

→ La responsabilité de l'employeur est engagée pour manquement à son obligation de sécurité (art. L 1153-5) dès lors qu'il n'a pas pris toutes les mesures de prévention visées aux articles L 4121-1 et L 4121-2 et notamment pas mis en oeuvre les actions d'information et formation.

*Cass. Soc. 13.12.2017 n° 16-14.999*

### LE LICENCIEMENT DU SALARIÉ DÉNONÇANT...

... un comportement abject n'est pas nul s'il n'a pas qualifié lui-même les faits de harcèlement.

*Cass. Civ. 13.09.2017*

### DIVULGUER DES SALAIRES DONT ON A CONNAISSANCE...

... dans le cadre de ses fonctions peut entraîner un licenciement pour faute grave.

*Cass. Soc. 22.11.2017 n° 16-24.068*

→ L'obligation de confidentialité inhérente à certaines fonctions peut utilement être rappelée dans le contrat de travail et le règlement intérieur.

### LE TEMPS DE TRAVAIL NE PEUT PAS ÊTRE CONTRÔLÉ PAR GÉOLOCALISATION...

... s'il peut l'être par un autre moyen, même moins efficace comme les documents déclaratifs.

*CE du 15.12.2017 n° 403776 ODEALIS c/ CNIL*

### LA PRÉSOMPTION D'INNOCENCE...

... n'interdit pas à l'employeur de prononcer une sanction disciplinaire sans attendre le résultat d'une procédure pénale.

Dans un arrêt du 13 décembre 2017 n° 16-17.193, la Cour de Cassation infirme la décision de la Cour d'Appel de Paris qui avait conclu à la nullité du licenciement d'un salarié qui avait reconnu au cours d'une enquête de police s'être fourni en cannabis, considérant qu'il y avait atteinte à la présomption d'innocence qui est une liberté fondamentale.

La Cour de Cassation estime en effet que, dès lors que ce salarié n'avait pas été mis en examen ni poursuivi pénalement, on ne pouvait pas invoquer la présomption d'innocence pour s'opposer à l'exercice du pouvoir disciplinaire de l'employeur.

→ Par contre, dans un arrêt du 7 novembre 1991 n° 90-42.645, la Cour de Cassation a jugé que, postérieurement au licenciement disciplinaire d'un salarié poursuivi au pénal mais finalement relaxé, le juge prud'homal est tenu à déclarer le licenciement sans cause réelle et sérieuse.

*Liaisons Sociales* du 09.01.2018



## RECHERCHE

### L'éthique économique et sociale des entreprises L'éthique du Souverain Bien est-elle remise en question ?



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

### Journée de Recherche

Jeudi 6 Décembre 2018

IUT Bordeaux Montaigne  
01, Rue Jacques Ellul  
33800 BORDEAUX



### Conférences plénières

#### 09H00 Conférence Plénière n° 1

*L'illusion managériale !*

**Emmanuel DIET**

Agrégé de Philosophie, Docteur en Psychopathologie et Psychologie Clinique, Psychanalyste et analyste de groupe et d'institution, membre de la Société Française des Psychothérapie Analytique de Groupe, Rédacteur en chef de la revue « Connexions »

*L'illusion managériale est reléguée au rang d'idéologie, dans le monde de l'entreprise.*

*D'aucuns auraient-ils quelque chose à se reprocher ?*

*Par exemple pour mieux paradoxalement dissimuler le caractère idéologique de la gestion des entreprises ou esquiver la plainte qui s'y dissimule de part et d'autre des points de vue ?*

*Par exemple maintenir ses sujets dans l'impératif managérial et l'injonction permanente, disciplinaire et libératrice, visant, là encore paradoxalement, la captation de l'idéal du sujet et son assujettissement au contrat narcissique, pour le mobiliser les sujets sur le fonctionnement organisationnel productif ?*

*N-a-t-il pas une « clocherie », dirait Lacan ?*

#### 17H00 Conférence Plénière n° 2

*L'éthique est-elle incompatible avec le désir de croissance de l'argent ?*

**Bruno MARTIN-VALLAS**

Mouvement GAIAMEDIA, Consultant en management et en projets innovants à l'international

*Exerçons-nous à écouter et à entendre l'autre...*

*Tout ce qui satisfait nos désirs n'offre que des satisfactions substitutives...*

*Le conférencier nous oblige ici à nous porter du côté du signifiant...*

*Pour entendre, il suggère de dénouer de ce qui est enfoui en nous...*

*Laissant à chacun ce soin...*

*Il nous conduit dans la buttée du « Réel »... où pour s'en sortir, chacun se fait instituant du conflit... entre ce qu'il désire qu'on lui suppose et ce qui l'opprime... à toujours vouloir les nier, le sujet devient hostile si l'objet du désir se dérobe...*

Télécharger le Programme : [Programme Journée de Recherche Décembre 2018](#)





# OUVERTURES

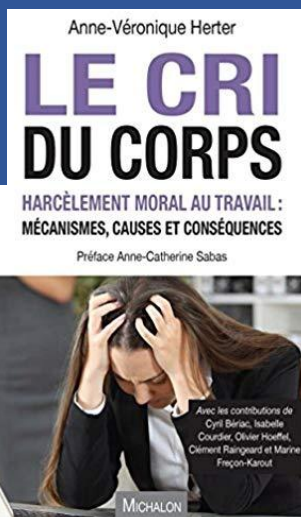
**J'ai lu pour vous**  
Textes d'hier et d'aujourd'hui

Par Jean-Pierre Dumazert

**Anne-Véronique Herter (2018).** *Le cri du corps - Harcèlement moral au travail : mécanismes, causes et conséquences*, Michalon, Collection Document, 3 Mai, 289 p.

Ce livre est particulièrement fascinant par la précision des propos et réalités décrites par l'auteure. Anne-Véronique Herter nous propose une descente dans la part d'ombre des entreprises et de l'organisation humaine du travail. Mobilisant avec beaucoup de justesse des récits parfois terrifiants, elle expose dans un véritable cri littéraire la mécanique impitoyable du harcèlement moral et la cruauté du monde du travail. Les passages sur les efforts de reconstruction et de guérison sont réellement poignants.

*A découvrir sur les conseils de l'I.P&M.*



## A suivre en 2018 (auteurs de l'I.P&M)

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

ISABELLE BARTH

### MANAGER LA DIVERSITÉ

DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS AU LEADERSHIP INCLUSIF



DUNOD



Isabelle Barth  
Directrice Générale de l'INSEEC Business School

**Isabelle Barth (2018).** *Manager la diversité. De la lutte contre les discriminations au leadership inclusif*. Dunod. 297 p.

La diversité en entreprise, c'est quoi ? La question est posée de façon très pragmatique.

De nombreux sujets de la diversité (égalité H/F, rapports intergénérationnels, orientation sexuelle, apparence physique, handicap, origine ethnique et sociale, cursus de formation, opinions politiques) doivent être valorisés par les organisations, afin d'être des leviers de performance stratégique.

*Isabelle Barth nous livre une réflexion opérationnelle, fruit de quinze années de recherche et d'expérience sur le terrain : plans d'action, cas d'étude, conseils, témoignages et outils*

**Georges Botet Pradeilles (Préfacé par Baptiste Rappin) (2018).** *Vers le meilleur ou pire des mondes*. Les Editions Ovidia. 229 p.

L'auteur fait le constat d'un monde où le savoir et la raison ont pris la place des mythes et des légendes, où la promesse de la santé et de la jeunesse éternelle rend plus difficile l'acceptation de soi et des différences. Il déplore les leurre du marketing de masse et de la médicalisation, qui altèrent la créativité et la stimulation de tout individu.

*A travers ce livre, Georges Botet Pradeilles nous invite à une vision critique d'un monde « aseptisé et faussement bienveillant ».*

Georges Botet-Pradeilles  
Préfacé par Baptiste Rappin

### Vers le meilleur ou le pire des mondes



LES EDITIONS OVIDIA

Temps présents Coll. Au-delà des Apparences I



Georges Botet Pradeilles



Baptiste Rappin

#### CONTACT EDITEUR

**Daniel BONNET**  
Président  
[bonnet.daniel@orange.fr](mailto:bonnet.daniel@orange.fr)

**Jean-Pierre DUMAZERT**  
Vice-Président Communication  
[jp.dumazert@free.fr](mailto:jp.dumazert@free.fr)

Prochaine édition :

1<sup>er</sup> Semestre 2019